

Aliénation d'une propriété communale à la Société RIEME BOISSONS - Modificatif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 22 septembre 1997, le Conseil Municipal a autorisé l'aliénation d'une propriété communale rue Ampère à la Société RIEME BOISSONS en vue de l'implantation d'une entreprise à caractère industriel.

Postérieurement à cette délibération, la Société RIEME BOISSONS s'est constituée en SCI, la SCI «Le Verger».

Le Conseil Municipal est donc invité à entériner cette modification.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.